

PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

PU nat-KA 65

UFI: N300-P0FQ-S008-GAW1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées

Pas de mention.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Festool GmbH

Rue: Wertstraße 20

Lieu: D-73240 Wendlingen

Téléphone: +49(0)7024 804 0

Téléfax: +49 (0)7024 804 600

Internet: www.festool.com

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

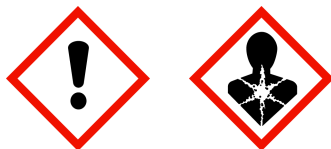
2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/réceptier dans conformément aux réglementations locale et nationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Adhésif polyuréthanique

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane			1 - < 5 %
	227-534-9	615-005-00-9	01-2119480143-45	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
 En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

- Assurer un apport d'air frais.
 Consulter un médecin.
 Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
 Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.
 Ne pas enlever le produit solidifié sur la peau.
 Consulter un médecin.



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.

Après ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
"Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable."

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de Carbone (CO₂), Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée.
Utiliser en cas de feu important: Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : Dioxyde de Carbone (CO₂), Monoxyde de Carbone (CO), Oxydes d'azote (NO_x), Acide cyanhydrique (HCN).
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser prendre en masse.
Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Stocker dans des récipients fermés au frais et au sec.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conservé dans un endroit sec.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	28,7 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,05 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	0,05 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systemique	20 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	17,2 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,025 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m ³



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	
Eau douce		> 1 mg/l
Eau de mer		> 0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 1 mg/l
Sol		> 1 mg/kg

Conseils supplémentaires

Donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Nettoyer les vêtements contaminés par aspiration. Ne pas souffler ou broser.

Masse fondue: Eviter de toucher avec la peau.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374): cuir, Tissu épais.

Porter des gants anti-chaleur lors de la manipulation de la fonte chaude.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (A/B/P2)

Porter masque respiratoire (EN 149).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Solide
Couleur:	Suivant la désignation du produit
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	Non applicable.

Modification d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 230 °C
Point d'éclair:	> 200 °C



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide:

Non déterminé.

gaz:

Non déterminé.

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

Non déterminé.

Limite supérieure d'explosivité:

Non déterminé.

Température d'inflammation:

345 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:

Le produit n'est pas auto-inflammable.

gaz:

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Température de décomposition:

> 220 °C

Propriétés comburantes

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: (à 20 °C)

0 hPa

Densité (à 20 °C):

1,3 g/cm³

Hydrosolubilité:

Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Pas d'information disponible.

Coefficient de partage:

Non déterminé.

Viscosité dynamique:

Non applicable.

Viscosité cinématique:

Non applicable.

Densité de vapeur:

Non applicable.

Taux d'évaporation:

Non applicable.

Teneur en solvant:

Solvants organiques: 0,0%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

Réagit au contact de l'eau.

Réagit avec: De l'air humide.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec: eau, De l'air humide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Acide cyanhydrique (HCN), Isocyanates, Monoxyde de Carbone (CO), Dioxyde de Carbone (CO2).

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 > 9400 mg/kg	Lapin	OCDE 404	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,31 mg/l	Rat	OCDE 403	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane)

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée	OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200128 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'

Informations réglementaires UE



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 56: 2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

2004/42/CE (COV): UE: 0,00 %
La Suisse: 0,00 %
USA: 0,0 g/l (0,00 lb/gl)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: UFI

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intéri
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par



PU nat-KA 65

Date de révision: 25.05.2020

Code du produit: 11912-0001

	inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

